

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2710

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 5**

À l'alinéa 47, substituer aux mots :

« aux articles L. 821-1 et suivants »

les mots :

« à l'article L. 821-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.